Procès de l'assassinat du père Hamel : trois accusés, proches des terroristes, condamnés à 13, 10 et 8 années de prison (MàJ)

09/03/2022 à 19h25



09/03/2022

La cour d'assises spéciale de Paris a rendu son verdict mercredi au terme du procès de l'attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Le 26 juillet 2016, Adel Kermiche et Abdel-Malik Petitjean avaient tué à coups de couteau le père Jacques Hamel, 85 ans, et grièvement blessé un paroissien de 87 ans, Guy Coponet, venu témoigner à la barre.

Les deux terroristes, qui avaient fait allégeance à l'Etat islamique et revendiqué leur action en réponse aux bombardements de la coalition contre l'organisation en Syrie, avaient été abattus par la police à la sortie de l'église. L'attentat, quelques heures plus tard, avait été revendiqué par Daech.

(…) Les trois accusés présents étaient quant à eux poursuivis pour association de malfaiteurs terroriste criminelle, notamment à travers leurs échanges sur la messagerie cryptée

Telegram.

Farid Khelil, le cousin nancéien d'Abdel-Malik Petitjean, est condamné à dix ans de prison, avec une peine de sûreté des deux_tiers. Le ministère public avait requis neuf ans de prison à son encontre (avec une période de sûreté des deux-tiers), pour avoir encouragé son cousin et projeté de partir en Syrie avec lui et un autre accusé.

Yassine Sebaihia, le jeune Toulousain qui avait rejoint les deux terroristes quelques jours avant les faits avant de repartir chez lui la veille des faits, est condamné à 8 ans de prison. Sept ans de prison avaient été requis à son encontre.

Poursuivi pour avoir conseillé les deux terroristes avant leur passage à l'acte, lancé des cagnottes en ligne pour financer le djihad armé, partagé la propagande de Daech, et pour avoir commencé à préparer un départ en Syrie, **Jean-Philippe Steven Jean-Louis**, contre lequel les avocates générales avaient demandé la peine la plus lourdes pour les accusés présents (quatorze ans de réclusion assortis d'une période de sûreté des deux-tiers), est condamné à 13 ans de réclusion, avec une peine de sûreté des deux-tiers.

Le Républicain Lorrain

17/02/2022

> *Assassinat du Père Hamel par des islamistes : "Je me souviens des klaxons de réjouissance le soir de l'attentat" témoigne l'ex-préfète*

16/02/2022

L’assassinat du père Hamel aurait-il pu être évité ? Impossible de répondre à cette question, mais les erreurs des services de renseignement sont au cœur du débat au procès qui se tient à la cour d’assises spéciale de Paris. Pourtant, les cinq agents de ces services ne comptent pas se présenter à l’audience.

(…)

Un message de haine une semaine avant l’attentat

Ces policiers anti-terroristes surveillaient les réseaux sociaux. Une semaine avant l’attentat, ils avaient repéré des messages de haine et identifié leur auteur : Adel Kermiche, fiché S et placé sous bracelet électronique chez lui, à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime). Le 19 juillet, il avait posté : *“Tu prends un couteau, tu vas dans une église, tu fais un carnage”.*Mais les policiers n’ont pas prévenu la DGSI, le service central des renseignements. Le président de la cour d’assises doit décider s’il impose aux cinq policiers de témoigner.

(…) Franceinfo

(…) Notamment sur sa chaîne Telegram, baptisée *« Haqq-Wad’Dalil »*, qu’il avait créée le 11 juin 2016. Quelques jours avant l’attentat, le 21 juillet, un agent de la DRPP (la Direction du renseignement de la préfecture de police de Paris) tombe sur la chaîne d’Adel Kermiche sur laquelle ce dernier poste 118 photos, trois vidéos, 89 messages vocaux… À la question d’un internaute, il avait ainsi répondu : *Tu prends un couteau, tu vas dans une église, tu fais un carnage, même tu tranches deux trois têtes, c’est bon, c’est fini […] Personnellement, si j’avais la possibilité de faire un*

attentat, c’est-à-dire armes, tout le délire, tout ça franchement, faut sauter sur ce genre d’occasion…

Ouest-France

(Merci à Adri)